III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1) LIBELLE : CAMERAS DE VIDEO PROTECTION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	35 583,50	a 4 953,36	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 583,50	4 953,36	0,00	0,00	0,00
2181	Installat* générales, agencements	12 312,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	272,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 998,01	4 953,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
•	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 5 494,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	6 494,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 494,00	00,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporeties	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	1 540,64
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renselgnées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Loreque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

- 1			
ı	III – VOTE DU BUDGET	111	
- 1		111 1	
ı	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1) LIBELLE : AMENAGEMENT SECURITE CD17

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<u> </u>	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	
	-1

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

(5) Lorsquo l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les anicles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
1	III – VOTE DU BUDGET		
- 1			
	PETAL PER CUARTERS BIODEDATION DISCURSEMENT	l B3 l	
	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1) LIBELLE : DOCUMENT URBANISME

Pour vote

Art. (2)	Libelió (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	25 858,00	а 40 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 858,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat" documents urbanisme	12 924,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'éludes	12 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
•	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-40 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadro par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les anicles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A ramplir uniquement en cas do rapriso dos rásultats de l'exorcice précédent, son après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont rense gnées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1) LIBELLE : SCHEMAS DIRECTEURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 13 000,00	0,00	b 0,00	ь 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations on cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelies	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-13 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, soules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1) LIBELLE : Colombarium

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	в 0,00	0,00	b 0,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporaties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	е 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	00,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	00,0
21	immobilisations corporelies	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = $(c + d) - (a + b)$	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise ambopée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositons nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1) LIBELLE : EPAREUSE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	ь 0,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipament versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporalles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	00,0
1323	Subv. non transf, Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	
	-1

⁽¹⁾ Ouvrir un cadro par opération.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, saules ces deux colonnes sont renseignées.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de repriso des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repriso anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsquo l'opération d'équipement consúlue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 152 (1) LIBELLE : RENOVATION ECOLE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	357 390,70	a 11 604,09	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 110,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	82 742,61	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	11 050,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Aulros réseaux	6 913,62	0,00	00,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 246,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 280,15	11 604,09	5 000,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	144 903,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	105 376,59	11 604,09	5 000,00	5 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	00,0
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-16 604,09
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ovrrir un cadro par opération.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Délatior los articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux co'onnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	l III l
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 155 (1) LIBELLE : TRACTEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Malériel de transport	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf, Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	00,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les anicles conformément au plan de comptes appiiqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsquo l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 157 (1) LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	n 421 880,00	0,00	b 0,00	ь 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	421 880,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	308 579,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	75 648,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	37 653,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 140 626,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	140 626,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	140 626,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	00,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-281 254,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement și négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comple administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équ'pement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les procesitions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

-	III – VOTE DU BUDGET III				
	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3			

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 158 (1) LIBELLE : ETANCHEITE TOITURE ECOLE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	ь 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	00,0	0.00	0,00	, 0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Elat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporeiles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadra par opération.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas do repriso dos résultats de l'exercico précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée pone uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 159 (1) LIBELLE : PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	574,80	a 13 328,80	1 000,00	ь 1 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	574,80	13 328,80	1 000,00	1 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	574,80	13 328,80	1 000,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations on cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 7 350,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	7 350,00	00,0
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 350,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	00,0	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-6 978,80
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadro par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les procesitions nouveilles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 160 (1) LIBELLE : CURAGE DU PONTEILLARD

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 24 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-24 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération,

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les anticles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempiir uniquement on cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, saules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 161 (1) LIBELLE : PERMEABILISATION COURS ECOLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	n 118 061,00	0,00	ь 0,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporeiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	118 051,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	118 061,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 59 030,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	59 030,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, élabl. nationaux	59 030,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	00,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

P	
RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-59 031,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempér uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le voto du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsquo l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions pouveilles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, soules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1) LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	7 630,80	n 1,20	6 700,00	b 6700,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 630,80	1,20	6 700,00	6 700,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	7 630,80	1,20	6 700,00	6 700.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-6 701,20
Excédent de financement si positif	0101,20
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, source ces deux colonnes sont renseignées.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement on cas do reprise dos résultats de l'exercica précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, cos deux colonnes sont renseignées. Dans co cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 163 (1) LIBELLE : REFECTION TOITURE EGLISE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 8 000,00	0,00	ь 0,00	ь 0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	8 000,000	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	00,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	00,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	00,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-8 000,00
Excédent de financement si positif	·
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats,

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur lus propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsquo l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III 1
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 164 (1) LIBELLE : ACCES PMR CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0.00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	1
Besoin de financement și négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée parte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules cas deux colonnes sont renseignées.

4		
- [III – VOTE DU BUDGET	l III I
- 1		
	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	1 B3 1
	DETAIL DES CHAPITHES D'OPENATION D'EQUIPEMENT	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 165 (1) LIBELLE : PARKING VIEUX VILLAGE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	41 338,00	b 41 338,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporeiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	41 338,00	41 338,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	41 338,00	41 338,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-41 338,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitro faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 166 (1) LIBELLE : RENOVATION MAISONNEE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	33 330,00	b 33 330,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	33 330,00	33 330,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0.00	33 330,00	33 330,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	¢ 0,00	d 611649
13	Subventions d'investissement	0,00	6 116,49 6 116,49
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	6 116,49
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	immobilisations corporelies	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-27 213,51
Excédent de financement si positif	-2/ 213,51
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, soulos cos deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 167 (1) LIBELLE : GOUDRONNAGE LES CATHELIERES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	85 248,00	ь 85 248,00	ь 0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	85 248,00	85 248,00	0,00
2112	Terrains de volrie	0,00	0,00	85 248,00	85 248,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-85 248,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Délaifer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

- 1			
1	III – VOTE DU BUDGET	111	
1	III VOIL DO BODGET		
1	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	D2	
4	DETAIL DES CHAFTINES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 168 (1) LIBELLE : ACQUISITION FONCIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	6 000,00	b 6 000,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporalles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporalies	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-6 000,00
Excédent de financement si positif	-0 000,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1) LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL MAISONNEE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	12 000,00	b 12 000,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporaties	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-12 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadro par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détaiter les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'élablissement.

⁽³⁾ A remptir uniquament en cas de reprise des résultats de l'exercico précédent, sot après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouveilles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	III – VOTE DU BUDGET	[[]	
1	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1) LIBELLE : Travaux divers aux bâtiments

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	59 712,34	a 4 575,84	2 900,00	b 2 900,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	600,00	4 575,84	2 900,00	2 900,00	0,00
2031	Frais d'éludes	0,00	4 575,84	2 900,00	2 900,00	0,00
2033	Frais d'insertion	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	22 170,74	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	401,40	0.00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	11 182,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 929,48	0,00	0,00	0,00	0.00
2184	Mobilier	1 876,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 780,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues on affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	36 941,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	36 941,60	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	e 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transt. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0.00
1328	Autres subventions d'équip, non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimitées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-7 475,84
Excédent de financement si positif	1 110,01
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadro par opération,

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, œutes ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 170 (1) LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	8 000,000	b 8 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	8 000,000	8 000,00	00,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-8 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement on cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en ces de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte un'quement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsquo l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 171 (1) LIBELLE : ACQUISITION JEUX ENFANTS ECOLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporaties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)			
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	e 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-15 000,00
Excédent de financement si positif	-10 000,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	<u> </u>		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3		

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1) LIBELLE : AMENAGEMENT VESTIAIRE STADE

Pour vote

Art. (2)	Libelié (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	6 000,00	ь 6 000,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-6 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

⁽²⁾ Détaiter les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A rempiir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce ces, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux co'onnes sont renseignées.

2	:5	
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

			יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIF	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS	EMPLOIS PT (A)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		COMPLET	COMPLET				
בייון בכוכן סווסווסוויברט (a)		00,0	00,0	00'0	00'0	00'0	0,00
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Disapeur general adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00.0	0,00	00'0	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0.00	0.00	000	00.0	00.0	0000
Adjoint administratif	0	00.0		octi	866	00,0	80,0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00.0	0.00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	0.00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	and the second s	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
FILIERE SPORTIVE (9)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
			The state of the s		advisor		

nplois sont désignés conformément à la circutaire n° NOR ; INTBB500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont égaloment comptabilisés dans leur filète d'origine.

Autes crités par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont complabilisés pour une unité, les emplois à temps non complabilisés à hauteur de la quoité de travail prévue par la délibération créant fomploi. Figures out designés conformément à la circulable n° NOR; INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont égaloment comptabilisés dans leur filière d'origin sont designés conforment à la circulable n° NOR; INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois sont égaloment comptabilisés à l'expossion de la comptabilisés à l'expossion de la comptabilisée de la

ale : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à tamps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 යි දී දී දී ර ශ්රාත්රle de légalité Date de respiration do l'AR©15/04/2022 004-210401105-20220414-DE_2022_007-DE

Page 51

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB : Utpanisma (dont aménagement urbain).

S. Social.
M. S. Médico-accial.
M. T. Médico-accial.
M. T. Médico-accial.
S. F. Sporti.
CULT: Cultural.
ANIM. Animation.
PM. Potico.
OTR: Missions non rattachables a une faère.

(3) REMUNERATION: Relevence à un indice brut (indiquor le niveau de l'andice brut) de la fonction publique eu en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des évéments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiéd) :

3-4 : anfaice 3, 1 et migha a carcoissament la proporate d'activité,
3-4 : anfaice 3, 1 et migha a carcoissament autorate d'activité,
3-4 : emplos de carcoissament autorate d'activité,
3-5 : carcoissament autorate d'activité,
3-6 : carcoissament autorate d'activité,
3-7 : emplos de carcoissament la formation se partier ou indisponible (maladia, malemité...).
3-8 : carcoissament de la carcoissament la mainte des carcoissament la mainte de carcoissament la mainte de carcoissament la mainte de carcoissament la mainte de carcoissament la duré indication de la décision d'une autorité qu's simpose à la collectivité ou à l'établissement en maitie de communes de moins de 10 000 habitants ont de 100 habitants composés de communes de moins de 100 habitants en des groupements composés de communes de moins de 100 habitants de 100 h

PREFECTIVE PER PAINS

apple permannent de la fonction publique territoriale, les agants non titulaires recruiés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 ot 47 de la lai n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le 10 21 de la lei n° 2012-347. il contractuol est titutare d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés - A / autres - et leront l'objet d'une précision (ex : - contrats aidés -).

ploi non parmanant de la tonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

comme référence de rémundration un traltement hors écholle, il convient de montionner le chevron conformément à l'anicle 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

-			
	IV – ANNEXES	11/	
1		<u> </u>	
	DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notiliées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	1 036 000,00	0,00	39,70	0,00	411 292,00	0,00
TFPNB	10 400,00	0,00	52,93	0,00	5 505,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 046 400,00	0,00			416 797,00	0,00

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS

	1
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 0.45 Nombre de suffrages exprimés : 0.45

VOTES:

Pour: 0 12 Contre: 0 3 Abstentions: 0

Date de convocation : 08/04/2022

Présenté par Le Maire (1), A Mallemoisson, le 14/04/2022 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Mallemoisson, le 14/04/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BELLOMO Rocca	12 clano
COMTE Jean-Paul	
DELAMARE Isabelle	Til
GAILLARD Mélanie	
GERACE Isabelle	Gleose
GOUDE Jocelyne	Colole
GUILLEMANT Philippe	Malanon.
HOSTACHY Jean-Pierre	A R
MARTIN Emmanuelle	95
NEVIERE Martine	1
ORS Olivier	
PIERRET Raphaël	A
PIN Christophe	
POUDROUX Nicolas	
SENEQUIER Michèle	Somedino
	1 gran

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 15/64/22.

JP 0011TC 15/64/22

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Halfemoisson 15/04/22.

PREFECTURE OF DISNE LES BANS

Controle de égainte

Date de récopion de l'AR: 15/04/2022
004-210401105/20220414-DE 2022 007-DE

Page 54